

PAIEMENT DES FRAIS SCOLAIRES

Les frais d'internat, tout frais compris, sont de l'ordre de **1309,00 €** pour l'année civile **2020** (réévaluation annuelle des tarifs).

Le tarif de demi-pensionnaire sur 5 jours est de **516,25 €** pour l'année civile **2020**, et de **450,80 €** pour un demi-pensionnaire sur 4 jours (ne mange pas le mercredi).

Une remise d'ordre pour maladie d'une durée supérieure à 10 jours consécutifs peut être accordée. Dans ce cas, un **certificat médical doit OBLIGATOIREMENT être transmis à l'INTENDANCE.**

Les changements de régime ne sont pas autorisés en cours de trimestre. **TOUT TRIMESTRE COMMENCE EST DU.**

Vous avez plusieurs possibilités pour payer vos factures :

1 - Le télépaiement

Le lycée Curie-Corot donne la possibilité aux familles des élèves internes et demi-pensionnaires de procéder au paiement à distance des factures d'hébergement par carte bancaire (paiement sécurisé) à partir de votre espace numérique Educ' de Normandie et grâce aux codes d'accès transmis en début d'année par courrier ou courriel (s'adresser au service intendance pour récupérer vos identifiants en cas de perte).

Cliquez sur ce lien pour accéder directement aux paiements à distance

<https://teleservices.ac-caen.fr/ts/>

Pour tous les autres modes de paiements, vous avez la possibilité de mensualiser. Dans ce cas faite une **demande auprès du service de l'intendance afin d'obtenir un échéancier.**

2 - Par Virement

9 virements de 140 € mensuel (pour un interne) et de **50 €** (pour un demi-pensionnaire) sont suffisants si l'on considère qu'il y a des périodes de stages, voyages scolaires ou problèmes de santé qui peuvent modifier la facture et **le solde à régler en fin d'année scolaire.**

– **Munissez-vous de l'échéancier fourni par le service de l'intendance sur lequel figure le RIB du Lycée Curie-Corot** pour mettre en place un virement mensuel, à faire dès à présent pour que le 1er virement ait lieu au mois de **septembre et ce jusqu'à fin mai 2021**, ce qui fait **9 virements.**

– **Il vous est conseillé de respecter cette période.**

– A défaut de pouvoir le faire dès septembre, prolonger jusqu'à fin juin pour le dernier virement.

– Demandez à votre banque de bien indiquer le **NOM et prénom de l'élève, sa classe et mettre F.S.** (frais scolaires). Cela évite à l'Agence Comptable des recherches inutiles pour l'identification du virement

3 - En chèque à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Curie-Corot (dans ce cas, pas de reçu) et l'**envoyer au service intendance** (et non au secrétariat, chef des travaux, vie scolaire).

4 - En espèce auprès de notre caisse au Service Intendance : dans ce cas un reçu vous sera délivré.

N.B. : Vous recevrez chaque trimestre une facture, même si vous choisissez le virement mensuel, ce qui vous permet de prendre connaissance des frais restant à devoir ou de l'excédant éventuel.

Un réajustement sera effectué en fin d'année scolaire et si vous avez effectué trop de versements ou de chèque, le disponible vous sera remboursé en juillet et les chèques retournés.

Si votre enfant est **Boursier**, nous fournir l'**avis d'octroi de bourses dès réception de celui-ci**, cela nous permet de comptabiliser les nouveaux boursiers pour l'établissement d'Atout Normandie.

A remettre sous enveloppe à l'intendance.

**NE PAS METTRE DE CHEQUE DANS LES DOSSIERS D'INSCRIPTION
NI DANS LES DOSSIERS DE STAGE OU AUTRE**

N'hésitez pas à contacter le service INTENDANCE pour tout renseignement complémentaire à ce propos ou pour toute difficulté de paiement au 02 33 75 67 67.